

Le Principal  
Aux parents d'élèves de 6<sup>ème</sup>, 5<sup>ème</sup>, 4<sup>ème</sup>

## Objet : Calendrier de fin d'année

Je vous prie de bien vouloir noter les modalités suivantes concernant le calendrier de fin d'année qui tient compte des directives ministérielles :

### 1. ASSIDUITÉ

Les cours seront assurés jusqu'au **jeudi 24 juin 2021 inclus**. Dans les semaines qui viennent, les opérations d'orientation, de réinscription, seront effectuées. Il est important, pour les mener à bien, que votre enfant soit présent. Tout abus sera sanctionné et les élèves qui ne suivraient plus les cours régulièrement ne seront pas réinscrits. Un accueil sera organisé du **30 juin au 06 juillet inclus** selon un emploi du temps remanié, avec l'aide des enseignants qui ne seront pas réquisitionnés par la correction des épreuves de l'examen du Brevet.

Le Principal

### 2. EXAMENS

En raison de l'organisation de l'épreuve orale du DNB pour les élèves de 3<sup>ème</sup> qui se déroulera le **mercredi 16 juin 2021**, les cours vaqueront pour les élèves des autres niveaux.

Etant donné que le collège Karr est centre d'écrit des épreuves du Diplôme National du Brevet, les cours ne seront pas assurés **du vendredi 25 juin au mardi 29 juin 2021 inclus**. Les forfaits de demi-pension du 3<sup>ème</sup> trimestre tiendront compte de cette situation.

Durant ces journées, l'établissement sera réservé exclusivement aux candidats du Brevet et aux personnels.

### 3. LES CONSEILS DE CLASSE

Ils se dérouleront **du 7 au 10 juin 2021 pour les classes de 4<sup>ème</sup> et 6<sup>ème</sup>, et du 11 au 15 juin 2021 pour les classes de 5<sup>ème</sup>**. Le bulletin de votre enfant sera publié sur Pronote dès le lendemain et mentionnera la proposition du conseil de classe.

### 4. REDOUBLEMENT

Depuis le décret n°2018-119, La décision de redoublement est devenue « **exceptionnelle** » et **n'intervient pas à l'initiative de la famille**. Le redoublement peut être décidé par le chef d'établissement en fin d'année scolaire lorsque le dispositif d'accompagnement pédagogique mis en place n'a pas permis de pallier les difficultés importantes d'apprentissage rencontrées par l'élève. Cette décision intervient à la suite d'une phase de dialogue avec l'élève et ses représentants légaux et après que le conseil de classe s'est prononcé. En cas de désaccord, la famille peut faire appel de cette décision.

### 5. MANUELS SCOLAIRES

La restitution des manuels scolaires s'effectuera du **18 au 24 juin 2021** selon un planning qui vous sera communiqué ultérieurement. J'attire votre attention sur le fait que des amendes pourraient être infligées aux familles des enfants qui auraient détérioré ou perdu les manuels.

### 6. RÉINSCRIPTIONS

La réinscription n'étant pas automatique, les familles s'acquitteront des formalités administratives de réinscription **du 17 mai au 4 juin 2021**. En raison de la crise sanitaire, la procédure de réinscription a été dématérialisée. Les familles pourront procéder à la réinscription de leur enfant en renseignant le formulaire en ligne suivant : <https://forms.gle/KMDi6zDFyichxtfr5>

Un poste informatique connecté à internet, sera mis à la disposition des familles, qui en feraient la demande auprès du secrétariat (un rendez leur sera proposé).

### 7. TENUE

La fin de l'année arrivant, la tentation est grande chez nos élèves de « relâcher leur tenue ou leur comportement ». Là aussi, aucun écart ne sera accepté, j'attire en particulier votre attention sur le point 2.1.2 du Règlement Intérieur instituant qu'une tenue vestimentaire décente ainsi qu'un comportement correct sont exigés dans le collège et à ses abords immédiats. Il est utile de préciser que pour des raisons de sécurité, les élèves doivent porter des vêtements adaptés aux enseignements et des chaussures fermées. **Les tenues « de plage » sont interdites.**

### 8. PERMANENCE ADMINISTRATIVE

Une permanence administrative sera assurée **du Mercredi 7 Juillet au Mardi 13 Juillet 2021**, date de fermeture de l'établissement, de **9h00 à 12h00** exclusivement.

Je vous remercie de bien vouloir respecter le calendrier indiqué dans l'intérêt de votre enfant.  
Veuillez agréer Madame Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Vu et pris connaissance le .....  
Signature du responsable légal

Le Principal,  
F. ESCALLIER - DURONT

